

Si la Chambre adoptait la proposition du député de Cap-Breton-Sud—ligne de conduite parfois suivie je le sais—je crains qu'on pose-rait, peut-être tous les jours, des questions à des ministres de la Couronne, mettons, au ministre des Travaux publics (M. McIlraith) en sa qualité de ministre représentant l'Est de l'Ontario...

**M. Knowles:** D'Ottawa.

**M. l'Orateur:** ...et qu'il répondrait aux questions touchant l'agriculture en sa qualité de ministre de l'Agriculture de l'Est de l'Ontario, et le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Laing), par exemple serait interrogé sur les affaires extérieures à titre de ministre représentant la Colombie-Britannique. Si nous adoptions cette ligne de conduite, il deviendrait impossible, à mon avis, de décider logiquement comment les questions doivent être posées, à qui on doit les poser et qui doit y répondre.

Lorsque les députés ne sont pas sûrs à qui il incombe de répondre à telle ou telle question, je les prierais de la poser au premier ministre (M. Pearson) qui assume la responsabilité générale des affaires de l'État. Comme je l'ai dit au début de mes remarques, lorsqu'un ministre énonce une politique en dehors de la Chambre et qu'un député, insatisfait de la déclaration, désire de plus amples renseignements, qu'il interroge le premier ministre.

Je regrette infiniment qu'en ce qui a trait aux questions particulières dont parle le député, je ne peux accepter l'opinion dont il a fait part dans sa question de privilège et je l'assure que toute question particulière posée à l'Orateur ou qu'il désire poser à l'Orateur sera étudiée minutieusement. Je peux lui assurer que je les étudierai aussi objectivement que possible, et sans aucun préjugé.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** J'invoque le Règlement, si vous me le permettez monsieur l'Orateur, je crois que l'on se fait une idée fautive de ces questions et de l'interprétation que vous leur donnez. Si les ministres peuvent, à l'extérieur, faire des promesses et prendre des engagements, ils agissent ainsi en s'inspirant du principe d'après lequel le Cabinet est responsable de leurs déclarations. Un ministre ne saurait être tenu responsable d'avoir parlé de façon exubérante à des fins politiques et d'avoir fait des promesses en l'air, à moins qu'on ne puisse l'interroger plus tard à ce

sujet, sinon il assume des responsabilités auxquelles il n'a pas droit. Je vous propose donc, monsieur, d'étudier à nouveau cette question, sinon un ministre peut faire n'importe quelle déclaration, n'importe quelle promesse et, pourvu qu'il n'engage pas son propre ministère, il est à l'abri de toute question qui pourrait lui être posée à la Chambre.

**M. l'Orateur:** J'aime bien la suggestion du leader de l'opposition (M. Diefenbaker). Je ne veux pas adopter une attitude rigoureuse et inflexible à ce sujet. Je comprends que parfois, certaines de ces questions peuvent être marginales et j'estime qu'un député devrait alors avoir le bénéfice du doute et obtenir la permission de poser sa question. Dans tous les cas de ce genre, un député devrait avoir le bénéfice du doute et pouvoir poser sa question. Je suis disposé à étudier la situation dans son ensemble et, en particulier, les questions auxquelles a fait allusion le député de Cap-Breton-Sud, mais j'aimerais réaffirmer mon attitude en ce qui a trait au principe général. J'étudierai la situation en fin de semaine.

**M. MacInnis (Cap-Breton-Sud):** J'aimerais ajouter un mot, monsieur l'Orateur, à propos de vos observations sur les questions que j'ai déposées devant le greffier cet après-midi. Vos remarques pourraient probablement s'appliquer à la première question si nous devions nous tenir aux décisions rendues. Cependant, j'aimerais vous signaler que la seconde question a été adressée au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et (ou) au ministre des Pêcheries, et qu'elle ne peut être déclarée irrecevable en aucune circonstance à moins qu'elle ne renferme un vice de forme.

**M. l'Orateur:** Il serait peut-être prudent d'en accepter une et de refuser l'autre, mais je me pencherai certainement sur la situation; je comprends les préoccupations du député à ce sujet. Je peux lui assurer que j'étudierai ses instances et celles du chef de l'opposition avec tout le soin voulu.

**M. MacInnis (Cap-Breton-Sud):** Monsieur l'Orateur, je peux seulement revenir brièvement sur la question et relever certains précédents établis à la Chambre...

• (5.10 p.m.)

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je puis assurer à l'honorable député qu'avec